



CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Décembre 2021

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Madame Caroline JAY 1^{ère} adjointe, Monsieur Patxi LUBERRIAGA 4^{ème} adjoint, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mickaël PIONETTI, Madame Laure AURRIAC, Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Joël BONHOMME.

Absents Excusés : Monsieur Maxime CAFFRAY, Madame Virginie RECARTE.

Procuration : M. Maxime CAFFRAY à M. Hervé DARRIGADE et Mme Virginie RECARTE à Mme Sylvie POMMIES.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PIONETTI.

Date de la convocation : 09/12/2021

Date de l'affichage : 09/12/2021

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Nombre de membre ayant une procuration : 2

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2021 ;
 - Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;
 - Délibérations à l'ordre du jour :
- 01 – Conclusions de la CLECT portant sur la correction de l'évaluation des charges transférées de la compétence voirie ;
 - 02 – Proposition de contribution volontaire de la commune de St Paul-Lès-Dax aux travaux de voirie ;
 - 03 – Droit de vote de la commune en tant que propriétaire forestier apporteur de droit de chasse auprès de l'ACCA communale et désignation de son représentant ;
 - 04 – Avancement de grade 2021 : ouverture d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe ;
 - 05 – Avancement de grade 2021 : ouverture d'un poste d'Atsem principal 1^{ère} classe ;
 - 06 – Avancement de la vente par éclaircie de la parcelle 25 en 2022 prévue sur le Plan d'Aménagement Forestier en 2023 ;
 - 07 – Validation des montants des subventions aux associations à verser en 2021.
- Questions diverses :

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

M. Mickaël PIONETTI propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2021 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, le Maire ouvre la séance.

Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

- **N°2021-19** – Décision de signer le devis de l'entreprise GOMES de Magescq pour des travaux de débroussaillage au rouleau landais sur la parcelle n° 25 en pins maritimes sur 12,82 hectares pour un montant de 916.60 € TTC.
- **N° 2021-20** – Décision de signer le devis de vidéoprotection sous contrat de location de 77.87 € par mois avec la société PROTEC VIDEO LAND de Sainte Colombe 40700, avec un dépôt de garantie de 615 € ; la valeur d'achat du matériel installé est de 4 488,49 € TTC.

01 – Conclusion de la CLECT portant sur la correction de l'évaluation des charges transférées de la compétence voirie.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du dernier rapport de la CLECT communautaire portant sur la correction de l'évaluation des charges transférées de la voirie. Il donne lecture du rapport :

RAPPORT N°1

CORRECTION DE L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMPÉTENCE VOIRIE :

Le transfert de la compétence voirie au Grand Dax a donné lieu à deux commissions d'évaluation des charges transférées.

Une première le 13 février 2006 suite au transfert de 100% de la voirie de 19 communes et 10% de la voirie de Dax. Cette évaluation a conduit aux retenues sur AC suivantes, étant précisé que l'étalement de cette retenue pour les communes a été étalée sur 15 ans soit jusqu'en 2021.

Communes	Investissement	Fonctionnement	Total retenue annuelle
Angoumé	10 175	10 175	20 350
Bénesse les Dax	21 907,50	21 907,50	43 815
Candresse	32 555	32 555	65 110
Dax	73 800,20	116 564	190 364,20
Gourbera	29 455	29 455	58 910
Herm	84 107,50	84 107,50	168 215
Heugas	69 090	69 090	138 180
Mées	56 310	56 310	112 620
Narrosse	63 020	63 020	126 040
Oeyreluy	24 990	24 990	49 980
Rivière Saas et Gourby	55 330	55 330	110 660
Saint Pandon	47 565	47 565	95 130
Saint Paul Lès Dax	321 156	802 024	1 123 180
Saint Vincent de Paul	91 500	91 500	183 000
Saugnac et Cambran	55 545	55 545	111 090
Seyresse	16 092,50	16 092,50	32 185
Siest	5 985	5 985	11 970
Tercis les Bains	36 510	36 510	73 020
Téthieu	43 980	43 980	87 960
Yzosse	20 370	20 370	40 740

Ce transfert devait faire l'objet d'une clause de revoyure en 2009, mais cette dernière n'a jamais été activée.

Une seconde CLECT a été organisée le 11 décembre 2013 relative au transfert par la ville de Dax de la rue Gaston Phoebus pour un montant de 27 654 €, calculé proportionnellement à la longueur de cette voirie.

Le 17 mars 2016, une troisième CLECT a évalué le transfert de charges de la commune de Dax à l'occasion du transfert de l'ensemble de sa voirie à la communauté d'agglomération. L'étalement de la part relative à l'investissement est réalisé sur 15 ans, soit jusqu'en 2030.

Communes	Investissement	Fonctionnement	Total retenue annuelle
Dax	1 136 875,32	1 182 971,12	2 319 846,44

Un travail d'analyse a été lancé par les nouveaux élus de la commission voirie en 2020 pour vérifier l'adéquation de ces évaluations avec la réalité des charges.

De ce travail est ressorti deux constats :

- le montant des charges d'investissement transféré pour la voirie est insuffisant depuis l'origine
- le besoin réel en matière de voirie est supérieur de 1,5 M€ aux retenues actuelles

Pour corriger ces anomalies, il est proposé que l'ensemble des communes soient mises à contribution de façon proportionnelle pour augmenter leur contribution au total de 1,5 M€. Cette contribution supplémentaire pourrait être étalée sur une durée de 10 ans.

La CLECT s'est réunie le 12 avril 2021 et a approuvé les montants de retenue sur AC supplémentaires avec 45 voix pour, 1 vote contre et 16 abstentions.

Cependant, seuls 13 conseils municipaux sur les 20 appelés à se prononcer, ont entériné le rapport de la CLECT, ne permettant pas d'atteindre la majorité qualifiée requise (2/3 des communes représentant plus de 50 % de la population ou 50 % des communes représentant 2/3 de la population).

Après de nouveaux échanges avec les communes et les réponses apportées aux questionnements soulevés, il est proposé à la CLECT de se prononcer à nouveau sur la correction de l'évaluation des charges de la compétence voirie.

Les montants totaux retenus au terme de l'étalement seraient les suivants :

Communes	Retenue annuelle supplémentaire
Angoumé	8 191,80
Bénesse les Dax	17 637,50
Candresse	26 209,70
Dax	432 387,40
Gourbera	23 713,90
Herm	67 714,20
Heugas	55 623,70
Mées	45 334,70
Narrosse	50 736,80
Oeyreluy	20 119,20
Rivière Saas et Gourby	44 545,7
Saint Pandelon	38 294,10
Saint Paul Lès Dax	452 130,80
Saint Vincent de Paul	73 665,80
Saugnac et Cambran	44 718,80
Seyresse	12 955,90
Siest	4 818,50
Tercis les Bains	29 393,90
Téthieu	35 407,90
Yzosse	16 399,70
TOTAL	1 500 000,00

Après avoir donné lecture du rapport, Monsieur le Maire demande aux membres présents :

⇒ D'approuver la correction du montant des charges transférées au titre de la compétence voirie telles que présentées ci-dessus.

⇒ D'approuver le principe d'un étalement de la contribution proportionnelle supplémentaire des communes de 1,5 M€ sur 10 ans, à compter de l'exercice 2022 suivant le tableau ci-dessous :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Angoumé	819,18	1 638,36	2 457,54	3 276,72	4 095,90	4 915,08	5 734,26	6 553,44	7 372,62	8 191,80
Bénèsse les Dax	1 763,75	3 527,50	5 291,25	7 055,00	8 818,75	10 582,50	12 346,25	14 110,00	15 873,75	17 637,50
Candresse	2 620,97	5 241,94	7 862,91	10 483,88	13 104,85	15 725,82	18 346,79	20 967,76	23 588,73	26 209,70
Dax	43 238,74	86 477,48	129 716,22	172 954,96	216 193,70	259 432,44	302 671,18	345 909,92	389 148,66	432 387,40
Gourbera	2 371,39	4 742,78	7 114,17	9 485,56	11 856,95	14 228,34	16 599,73	18 971,12	21 342,51	23 713,90
Herm	6 771,42	13 542,84	20 314,26	27 085,68	33 857,10	40 628,52	47 399,94	54 171,36	60 942,78	67 714,20
Heugas	5 562,37	11 124,74	16 687,11	22 249,48	27 811,85	33 374,22	38 936,59	44 498,96	50 061,33	55 623,70
Mees	4 533,47	9 066,94	13 600,41	18 133,88	22 667,35	27 200,82	31 734,29	36 267,76	40 801,23	45 334,70
Narrosse	5 073,68	10 147,36	15 221,04	20 294,72	25 368,40	30 442,08	35 515,76	40 589,44	45 663,12	50 736,80
Oeyreluy	2 011,92	4 023,84	6 035,76	8 047,68	10 059,60	12 071,52	14 083,44	16 095,36	18 107,28	20 119,20
Rivière	4 454,57	8 909,14	13 363,71	17 818,28	22 272,85	26 727,42	31 181,99	35 636,56	40 091,13	44 545,70
St Pandelon	3 829,41	7 658,82	11 488,23	15 317,64	19 147,05	22 976,46	26 805,87	30 635,28	34 464,69	38 294,10
St Paul les Dax	45 213,08	90 426,16	135 639,24	180 852,32	226 065,40	271 278,48	316 491,56	361 704,64	406 917,72	452 130,80
St Vincent de Paul	7 366,58	14 733,16	22 099,74	29 466,32	36 832,90	44 199,48	51 566,06	58 932,64	66 299,22	73 665,80
Saunac et Cambran	4 471,88	8 943,76	13 415,64	17 887,52	22 359,40	26 831,28	31 303,16	35 775,04	40 246,92	44 718,80
Seyresse	1 295,59	2 591,18	3 886,77	5 182,36	6 477,95	7 773,54	9 069,13	10 364,72	11 660,31	12 955,90
Siest	481,85	963,70	1 445,55	1 927,40	2 409,25	2 891,10	3 372,95	3 854,80	4 336,65	4 818,50
Tercis	2 939,39	5 878,78	8 818,17	11 757,56	14 696,95	17 636,34	20 575,73	23 515,12	26 454,51	29 393,90
Téthieu	3 540,79	7 081,58	10 622,37	14 163,16	17 703,95	21 244,74	24 785,53	28 326,32	31 867,11	35 407,90
Yzosse	1 639,97	3 279,94	4 919,91	6 559,88	8 199,85	9 839,82	11 479,79	13 119,76	14 759,73	16 399,70
	150 000,00	300 000,00	450 000,00	600 000,00	750 000,00	900 000,00	1 050 000,00	1 200 000,00	1 350 000,00	1 500 000,00

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

02 – Contribution volontaire de la commune de Saint-Paul-Lès-Dax aux travaux de voirie

Dans le cadre des travaux de voirie de compétence communautaire, Monsieur le Maire informe que la commune de Saint-Paul-Lès-Dax souhaite accentuer ponctuellement son effort en faveur des travaux de voirie.

Pour cela, elle propose d'augmenter sa contribution au titre de l'investissement dès 2022 pour une durée de trois ans, soit une retenue sur AC supplémentaire de :

- 107 052 € en 2022
- 214 104 € en 2023
- 321 156 € en 2024

à déduire de ses attributions de compensation et d'approuver le principe d'une clause de revoyure au bout de trois ans, soit en 2025.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur cette contribution volontaire.

Vote du conseil :

Pour : 0

Contre : 13

Abstention : 0

03 – Droit de vote de la commune en tant que propriétaire terrien apporteur de droit de chasse auprès de l'ACCA communale et désignation de son représentant à voter en assemblée générale.

Monsieur le maire expose que la commune de Rivière-Saas-et-Gourby détient un patrimoine de terres naturelles et forestières important. A ce titre, elle bénéficie d'un droit de vote en tant que propriétaire auprès de la société de chasse communale lors de son assemblée générale annuelle.

Monsieur le maire sollicite son conseil afin de désigner un représentant auprès de la société de chasse qui sera habilité par le conseil municipal à voter lors de l'assemblée générale pour le compte de la commune.

Monsieur Joël BONHOMME propose sa candidature pour représenter la municipalité qui bénéficie du maximum de voix soit 6 voix.

Le conseil valide la candidature de Joël BONHOMME.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

04 – Avancement de grade – ouverture d’un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Monsieur le maire expose que le tableau d’avancement de grades pour l’année 2021 et 2022 propose l’avancement de Mme Christine de Ros au poste de rédacteur principal 1^{ère} classe. Vu les lignes directrices de gestion et après avis de la commission personnel sur ses états de service, il propose de créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe et de supprimer l’ancien poste de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

05 – Avancement de grade – ouverture d’un poste d’Atsem principal 1^{ère} classe

A l’instar de la délibération ci-dessus, le maire expose que le tableau d’avancement de grades pour 2021-2022 propose également l’avancement de Mme Muriel LAPIERRE au poste d’Atsem principal 1^{ère} classe. Vu les lignes directrices de gestion et après avis de la commission personnel sur ses états de service, il propose de valider la création de ce poste après sa prise effective du poste par l’intéressée en octobre 2022.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

06 – Avancement de la vente par éclaircie de la parcelle 25 en 2022 prévue au Plan d’Aménagement de la Forêt en 2023.

Le plan d’aménagement de la forêt approuvé par arrêté préfectoral le 15 octobre 2018 précise les orientations de gestion de la forêt communale sur une durée de 15 ans de 2017 à 2031.

Monsieur le maire précise que sur la parcelle n° 25 en pins maritimes était prévue une coupe par éclaircie en 2023. Après avoir consulté les services de l’ONF et la commission forêt, il propose d’avancer cette éclaircie en 2022.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

07 – Vote des montants des subventions aux associations communales pour 2021

Monsieur le Maire rappelle que sur le budget communal est prévu une enveloppe pour les subventions à verser aux associations. Il propose de définir le montant attribuer à chaque association en fonction du dossier déposé en mairie.

Mme Caroline JAY indique que le montant figurant sur le dossier transmis par le comité des fêtes est à modifier dans la mesure où il a été convenu avec le président de limiter la subvention à 1 500 € sur cet exercice dans l’hypothèse d’un nombre de manifestation réduit. Sur l’exercice, il s’avère qu’une seule manifestation n’a pu être organisée compte-tenu du contexte sanitaire.

Après avoir délibéré, le conseil décide de voter les montants suivants :

AMITIE DES 3 HAMEAUX : 2000 €
PETANQUE : 450 €
COMITE DES FETES : 1500 €
ENSEMBLE MUSICAL DE L'ADOUR : 8500 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : 150 €
PELOTE : 1000 €
UNC : 1000 €

Vote du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19 heures 40.

Le Maire,

Hervé DARRIGADE

